

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 4307)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 261

présenté par

M. Zulesi, M. Girardin, Mme Louis, Mme Boyer, Mme Kerbarh, Mme Provendier, Mme Riotton,
M. Mahjoubi, Mme Khedher, Mme Mirallès, M. Gouttefarde, Mme Krimi, Mme Toutut-Picard,
M. Claireaux, Mme Brugnera, M. Michels et Mme Charrière

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.